

Émotion, incompréhension et recherche de solutions



Comme en France, des contrôles de sacs sont effectués à l'entrée des établissements manchois de manière aléatoire. Ludovic AMELINE

Hommage aujourd'hui

À l'initiative d'une inter-syndicale composée de la CGT Éduc'action, de la FNEC FP-FO, de la FSU, du SE-UNSA, du SGEN CFDT et de SUD Éducation, deux rassemblements sont organisés aujourd'hui dans la Manche en hommage à Mélanie. Ils se dérouleront tous deux à 18h30 devant le théâtre de Cherbourg et devant la mairie de Saint-Lô. « Nos pensées vont d'abord à ses proches, à ses collègues, à ses élèves, indiquent les représentants syndicaux. Au-delà, c'est toute la communauté éducative qui ressent douleur et effroi. Et en premier lieu, tous les AED et personnels de vie scolaire. Aujourd'hui, l'heure est à l'émotion, au recueillement, à la solidarité envers la famille de notre collègue et l'ensemble de la communauté éducative. Ensuite, il faudra construire collectivement des réponses pour que cela ne se reproduise pas. Ce n'est pas le moment des polémiques, des récupérations politiques et de la surenchère. » Une minute de silence doit également être observée à midi dans tous les établissements scolaires.

Les forces de l'ordre face au défi des armes blanches

EN 2024, plus de 10 000 agressions à l'arme blanche ont été recensées en France, dont une part croissante a eu lieu dans les établissements scolaires. Rien qu'à Paris, 130 attaques au couteau ont été enregistrées dans les écoles, collèges et lycées sur la même période. Le phénomène touche désormais aussi bien les grandes villes que les zones rurales et implique de plus en plus de mineurs.

Des fouilles aléatoires dans la Manche

Face à ces augmentations, les autorités ont multiplié les contrôles dans les établissements scolaires, y compris dans la Manche. Depuis début 2025, des fouilles aléatoires sont organisées à l'entrée des établissements : les sacs sont vérifiés par la police ou la gendarmerie, et tout élève trouvé en possession d'un couteau est immédiatement convoqué en conseil de discipline.

Les contrôles à l'entrée des collèges et lycées se sont multipliés à l'échelle nationale depuis fin mars 2025, avec plus de 6 000 fouilles inopinées, qui ont permis de trouver 186 couteaux et 225 autres objets dangereux

dans tout l'Hexagone.

Selon Gérard Willemin, directeur interdépartemental de la police nationale de la Manche, le nombre d'armes blanches retrouvées dans les établissements du département situés en zone police reste faible, évoquant « deux ou trois » cas. Ces contrôles, bien « qu'anxieux », sont avant tout destinés à montrer la présence policière et à dissuader, même s'ils ne permettent pas d'éradiquer totalement le risque. « L'efficacité du contrôle tient dans la présence. Un élève voyant qu'il y a un contrôle se débarrasse de ce qu'il peut avoir d'encombrant avant de rentrer dans le collège, ce qui est un peu le but aussi. »

Il rappelle que la circulation des armes blanches n'est pas nouvelle, mais que leur usage par des jeunes, notamment dans des contextes scolaires, inquiète davantage aujourd'hui. Selon lui, le port d'un couteau peut avoir des motivations variées : se défendre contre le harcèlement, se sentir menacé ou tout simplement par imprudence. « La possession d'un couteau n'est pas systématiquement liée à une intention criminelle, mais peut révéler des situations de vulnérabilité chez certains jeunes. Si

un couteau est retrouvé dans le sac d'un élève, la procédure dépend de la gravité et du contexte. Il peut s'agir d'une simple convocation de l'élève et de ses parents au commissariat, d'un rappel à la loi, voire d'une suspension temporaire de l'établissement. La sanction administrative s'adapte à la situation, et l'enquête peut révéler des motifs plus profonds, comme du harcèlement. »

« Aucune solution n'est efficace à 100%.

SÉBASTIEN LESAGE
Gendarmerie de la Manche

En France, le port d'armes blanches est en principe interdit sans motif légitime, même pour les couteaux de poche. La détention est libre, mais le transport ou le port expose à de lourdes sanctions : jusqu'à 15 000 euros d'amende et un an de prison. Malgré ce cadre, la multiplication des faits divers montre la difficulté de prévenir efficacement ces violences.

Pour Gérard Willemin, la priorité reste la présence et la coo-

pération avec les établissements scolaires, tout en reconnaissant que le risque zéro n'existe pas. « Ce n'est pas le contrôle qui empêche le passage à l'acte. La preuve : ce drame est arrivé lors d'un contrôle. »

Les forces de sécurité attendent les déclinaisons concrètes des mesures politiques annoncées par le gouvernement, à savoir l'installation de portiques, l'élargissement de la définition des armes blanches ou encore l'interdiction de leur vente aux mineurs. « Aucune solution n'est efficace à 100%, estime le colonel Sébastien Lesage, commandant le groupement de gendarmerie de la Manche, évoquant la nécessité de mesures éducatives. La gendarmerie prendra sa part dans ces mesures, mais il est juste impossible de placer un gendarme derrière chaque mineur de 15 ans. Même si les portiques métalliques ne détectent pas les couteaux en céramique et n'empêchent pas les incidents à l'extérieur des établissements, leur présence peut dissuader les jeunes d'apporter des couteaux à l'école, car ils savent qu'ils seront contrôlés. »

• Ludovic AMELINE

L'ENQUÊTE

L'élève de 14 ans en garde à vue pour le meurtre mardi d'une surveillante de son collègue à Nogent (Haute-Marne) a dit vouloir tuer une surveillante, « n'importe laquelle », a rapporté hier le procureur de Chaumont Denis Devallois, dressant le portrait glaçant d'un adolescent « en perte de repère ».

Lors de sa garde à vue, le garçon ne manifeste « aucun signe évoquant un possible trouble mental », mais « n'exprime pas de regrets, ni aucune compassion pour les victimes », a déclaré le procureur lors d'une conférence de presse. Il fait part « d'une certaine fascination pour la violence et la mort », et « apparaît en perte de repères quant à la valeur de la vie humaine, à laquelle il ne semble pas attacher d'importance particulière », a précisé le procureur. Il a indiqué aux enquêteurs « avoir voulu s'en prendre à une surveillante », car « il ne supportait plus le comportement des surveillantes en général, qui auraient eu, selon lui, une attitude différente selon les élèves », rapporte le magistrat. « Il n'avait pas de grief particulier » envers la victime qui était chargée de « vérifier les carnets de correspondance des élèves » à l'entrée de l'établissement.

« Un couteau de cuisine de 34 cm »

Son projet aurait été mûri dès samedi, après un incident survenu la veille : une autre surveillante l'aurait « sermonné » alors qu'il embrassait sa petite amie au sein du collège, a relaté le procureur.

L'intéressé, qui a utilisé « un couteau de cuisine de 34 cm avec une lame d'une longueur de 20 cm », a immédiatement été maîtrisé par un gendarme présent pour un contrôle de sacs prévu de longue date. Blessé à la main, ce gendarme « présente une incapacité totale de travail de 10 jours ». Il avait déjà fait l'objet de deux sanctions disciplinaires en novembre et décembre 2024, « une pour avoir porté des coups de poing à un camarade de classe, une autre pour avoir frappé un élève de 6^e ».

La ministre de l'Éducation nationale, Élisabeth Borne, a annoncé une minute de silence dans tous les établissements scolaires ce midi en hommage à l'assistante d'éducation, ancienne coiffeuse qui s'était reconvertie et travaillait au collège depuis septembre.